

---

**CHARGES D'ESSAI ET FORCES APPLIQUÉES**    **PROCÉDURES D'ESSAI**


---

**A) LEVAGE PAR LES PIÈCES DE COIN**
**Charge à l'intérieur du conteneur :**

Une charge uniformément répartie, telle que la masse totale du conteneur, y compris la charge d'essai, soit égale à 2 R.

**Forces appliquées à l'extérieur :**

De manière à lever la masse totale égale à 2 R, conformément à la procédure prescrite (sous la rubrique PROCÉDURES D'ESSAI).

**i) Levage par les pièces de coin supérieures :**

Pour les conteneurs d'une longueur (nominale) supérieure à 3 000 mm (10 pieds), les forces de levage doivent être appliquées verticalement sur toutes les quatre pièces de coin supérieures.

Pour les conteneurs d'une longueur (nominale) égale ou inférieure à 3 000 mm (10 pieds), les forces de levage doivent être appliquées sur toutes les quatre pièces de coin supérieures de telle manière que chaque dispositif de levage fasse un angle de 30° avec la verticale.

**ii) Levage par les pièces de coin inférieures :**

Les forces de levage doivent être appliquées au conteneur de telle manière que les dispositifs de levage n'entrent en contact qu'avec les pièces de coin inférieures. Les forces de levage doivent être appliquées aux angles suivants par rapport à l'horizontale :

30° pour les conteneurs d'une longueur (nominale) égale ou supérieure à 12 000 mm (40 pieds);

37° pour les conteneurs d'une longueur (nominale) égale ou supérieure à 9 000 mm (30 pieds), mais inférieure à 12 000 mm (40 pieds);

45° pour les conteneurs d'une longueur (nominale) égale ou supérieure à 6 000 mm (20 pieds), mais inférieure à 9 000 mm (30 pieds);

60° pour les conteneurs d'une longueur (nominale) inférieure à 6 000 mm (20 pieds).